



Berne, 12 décembre 2025

Destinataires :
Gouvernements cantonaux

Stratégie en matière de politique de sécurité de la Suisse 2026 : ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 12 décembre 2025, le Conseil fédéral a chargé le DDPS de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet Stratégie politique de sécurité de la Suisse 2026.

Le délai imparti à la consultation court jusqu'au **31 mars 2026**.

Contexte et objectifs

Ces dernières années, le contexte politique et sécuritaire de la Suisse s'est considérablement détérioré, devenant plus imprévisible. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a marqué un tournant dans la politique de sécurité, et la Suisse n'est pas épargnée. Les formes hybrides de confrontation avec notre pays sont devenues quotidiennes. La présente stratégie tient compte de cette nouvelle réalité en misant sur une sécurité globale. Elle s'articule autour du renforcement de la résilience et des capacités de défense et autour de la coopération internationale pour faire face aux menaces contre la sécurité intérieure et extérieure. La coopération avec des partenaires dans le domaine de la défense est indispensable pour que la Suisse puisse se préparer à une éventuelle attaque d'envergure.

Élaboration et mise en œuvre

Au DDPS, le Secrétariat d'État à la politique de sécurité (SEPOS) présidera un comité de pilotage chargé de la mise en œuvre de la stratégie. Tous les départements ont contribué à sa création. Les cantons et des groupes de réflexion ont aussi été intégrés au processus d'élaboration.

Structure et contenu de la stratégie

La stratégie de politique de sécurité analyse le contexte de la politique de sécurité ainsi que les menaces et les dangers pour la Suisse. Elle en déduit le profil de la Suisse en matière de politique de sécurité, avec ses valeurs, ses intérêts, ses caractéristiques et ses vulnérabilités. Elle fixe trois axes principaux pour augmenter la résilience, améliorer la défense et la protection contre les attaques et renforcer la capacité de défense. Elle fixe, dans ces trois axes, dix objectifs et plus de 40 mesures. La mise en



œuvre de la stratégie s'appuie sur un concept de sécurité globale qui comprend sept champs d'action.

Principales nouveautés

Face à la détérioration de la situation dans le domaine de la politique de sécurité, la stratégie prévoit d'importantes nouveautés, notamment l'orientation prioritaire de l'armée vers la défense, l'amélioration de l'interopérabilité en vue d'une possible coopération internationale, le renforcement de la protection de la population et des infrastructures critiques ainsi que des mesures visant à améliorer la sécurité économique et technologique.

Importance pour les cantons

La stratégie sera mise en œuvre selon une approche de sécurité globale, qui présuppose l'engagement coordonné de plusieurs instruments de politique de sécurité et une collaboration étroite entre l'État, la société et les milieux économiques et politiques. Les cantons sont des partenaires essentiels pour réaliser les objectifs de la politique de sécurité, en particulier dans les domaines de la protection de la population et des infrastructures critiques, de la cybersécurité, de la lutte contre l'extrémisme et la criminalité ainsi que de la prévention et de la gestion des crises. Le système fédéraliste de la Suisse, qui repose sur la collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes, est un pilier essentiel de la politique de sécurité.

Les cantons sont invités à prendre position sur le rapport explicatif et les questions qu'il contient.

Documents de consultation

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet [Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](#).

Pour garantir l'accès des personnes handicapées aux documents de la consultation, nous vous saurions gré de nous faire parvenir votre avis **sous forme électronique et de joindre une version Word à la version PDF** (seule la version Word peut être rendue accessible à tous). Veuillez renvoyer les documents à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

triage@sepos.admin.ch

Monsieur Benno Zogg (benno.zogg@sepos.admin.ch, 058 465 27 77) et Andreas Bucher (andreas.bucher@sepos.admin.ch, 058 462 18 90) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Martin Pfister

Conseiller fédéral